



Le challenge Licences Clubs Provence Alpes Côte d'Azur

Objectif du Challenge Licenciés Clubs Provence Alpes Côte d'Azur

Encourager les clubs de notre ligue à progresser « quantitativement »

Les cinq critères du challenge :

- La progression des licences compétitions Poussins/Benjamins
- La progression des licences compétitions jeunes
- La progression des licences (totales) Féminines
- La progression des licences compétitions (totales)
- La progression des licences (totales)

Progression des licences compétitions Poussins - Benjamins

- Le but est d'augmenter le nombre de compétiteurs « tout jeunes » du club (en les habituant à la compétition)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences compétitions jeunes

- Le but est d'augmenter le nombre des jeunes compétiteurs du club (fidélisation de notre public jeunes)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences féminines

- Le but est d'augmenter le nombre de Féminines du club (axe de développement national)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression des licences compétitions

- Le but est d'augmenter le nombre de licenciés compétiteurs (fidélisation à la pratique traditionnelle)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Progression totale des licences

- Le but est d'augmenter le nombre total de licenciés du club (notre positionnement par rapport aux autres disciplines)
- La progression est jugée sur le nombre de licenciés au 31 mai 2023 par rapport à celui au 30/6/2020

Points attribués à la progression des tout jeunes

- 15 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 12 points au second
- 10 points au troisième
- 8 points au quatrième
- 7 points au cinquième
- 6 points au sixième
- 5 points au septième
- 4 points au huitième

Points attribués à la progression des jeunes

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Points attribués à la progression des féminines

- 15 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 12 points au second
- 10 points au troisième
- 8 points au quatrième
- 7 points au cinquième
- 6 points au sixième
- 5 points au septième
- 4 points au huitième

Points attribués à la progression DES LICENCES COMPETITIONS

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Points attribués à la progression TOTALE DES LICENCES

- 10 points au club ayant obtenu la meilleure progression
- 8 points au second
- 6 points au troisième
- 5 points au quatrième
- 4 points au cinquième
- 3 points au sixième
- 2 points au septième
- 1 point au huitième

Calcul de la progression

Pour ne pas avantager un club par rapport à son nombre (grand ou petit) de licenciés :

- On ne retient pour chaque critère que les licences en progression
- Pour chaque critère on prend en compte le nombre total de licences en progression

Dotation de la ligue

- Cinq clubs récompensés
 - 500€ au club classé premier
 - 400€ au club classé second
 - 300€ au club classé troisième
 - 200€ au club classé quatrième
 - 100€ au club classé cinquième
- NB : pour cette deuxième saison de reprise du Challenge (après l'interruption due au COVID) la ligue a décidé d'octroyer également une bourse aux **3 clubs totalisant le plus de licences (addition des licences compétitions et loisirs) au 31 mai 2023**.
Le total du 31 mai 2023 devant être supérieur au meilleur total atteint lors des trois dernières saisons (*30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022*) pour être éligible.
La répartition des 500 € sera la suivante :
 - 250 € au premier
 - 150 € au second
 - 100 € au troisième